

ATTRIBUTION PRIX BELLIER

Le Maire donne lecture du télégramme de Monsieur le Préfet de la Réunion en date du 7 Août 1958.

PREFECTURE de la REUNION

Saint-Denis, le 7 Août 1958

2ème Division

LE PREFET de la REUNION

3ème Bureau

à Messieurs les MAIRES

N° 732 II/3

Au cours de la prochaine session de votre Conseil Municipal je vous prie de bien vouloir statuer sur les candidatures éventuelles au PRIX BELLIER.

Deux extraits de la délibération devront m'être adressés en cas de proposition et un extrait seulement si aucune candidature n'a été examinée./.

P. le Préfet et par délégation  
Le Directeur de Cabinet  
Signé: ALGIS.

Après échange de vues le Conseil déclare qu'il n'a aucune proposition à faire à ce sujet.